



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 78081

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'explosion de la vente de compléments alimentaires et sur les éventuelles dérives dangereuses qu'elle peut entraîner. Dans notre pays, en 2008, le chiffre d'affaires généré par cette industrie s'élevait à 1 milliard d'euros et s'est trouvé multiplié par 2 en l'espace de dix ans. Ces compléments alimentaires ont la couleur, l'emballage et la forme d'un médicament et se trouvent pour la plupart en pharmacie. Ils promettent monts et merveilles en termes de bien-être, mémoire, minceur, tonus mais, contrairement au médicament, ils n'ont nul besoin d'avoir fait la preuve de leur efficacité pour être mis sur le marché. En outre, comme ils peuvent être l'objet de campagnes publicitaires arguant de prétendues vertus thérapeutiques pour certains, ils créent une véritable confusion dans l'esprit du consommateur. Et que dire de la vente de ces compléments alimentaires en vogue *via* Internet, sans aucun contrôle. Il la remercie donc de bien vouloir l'informer des mesures qu'elle entend prendre pour réglementer ce marché florissant certes, mais qui n'est pas sans danger pour la santé.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78081

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4911

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)